

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 23 avril 2026

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 avril 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 23 avril 2026 à 19h30 sous la présidence de son Maire, Pierre NICOD.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Kévin BEJEANNIN, Monsieur Anthony BESCHET, Monsieur Cédric BESCHET, Madame Cécile DELCEY, Madame DOLEAC Irène Madame Christelle GODART, Monsieur LANQUETIN Pascal, Madame Claire LIOTTA, Madame Florence MARCHAND, Madame Floriane SORNAY, Monsieur Bernard VIONNET, Monsieur Florian ZUCCONI.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Monsieur Mathieu MICHAUD à Monsieur Pierre NICOD
Madame Lise SAILLARD à Monsieur Anthony BESCHET

Secrétaire de séance : Kévin BEJEANNIN

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 30 mars 2026 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II) Constitution de la commission communale des impôts directs

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double et proposée sur délibération du conseil municipal.

C'est pourquoi, il est proposé de retenir :

Titulaires :

VIONNET Bernard, VUILLAUME Catherine, BESCHET Joseph, CHARDON Gabriel, BESCHET Régine, DELCEY Cécile, BESCHET Bernard, DOLEAC Irène, PAILLARD Sylvain, MICHAUD Mathieu, SAILLARD Lise, ROTA Pascal

Suppléants :

CAGNON Patrick, FAYOLLE Françoise, BEJEANNIN Michel, DROZ BARTHELET Ariane, BARTHET Jean-Pierre, BERTIN GUYON Lorraine, BARTHET Brigitte, GUILLAUME Philippe, FATON Virginie, LAMBERT Laurent, BAILLY Philippe, MONNOT Romain

Le conseil municipal, après délibération, décide de retenir, à l'unanimité, la liste proposée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à la transmettre à la Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs.